

**Service instructeur**  
Service de la Culture et du Patrimoine

N° CP-2015-3-7-4

**Service consulté**

**SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT CULTUREL ET AU PATRIMOINE**

Résumé : Il est proposé, dans le présent rapport, au titre des politiques :

□

I - "Expressions Artistiques" :

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 107 250 € à 15 associations et 1 commune pour des aides aux projets ;
- de valider et d'autoriser le Président à signer la convention de financement pour le versement d'une subvention de fonctionnement en 2015, pour un montant de 25 000 €, en faveur de LA FOLLIA, Orchestre de Chambre d'Alsace ;

□

II - "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels" :

- de prendre acte :
  - . du bilan évaluatif du partenariat 2011/2014 entre l'Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) et ses partenaires ;
  - . des informations relatives aux Comités de Suivi des Dominicains et du Centre de Ressources Musiques Actuelles de Colmar (CRMA) ;
- de valider et d'autoriser le Président à signer les conventions 2015 :
  - . IEAC/Département/Région/Communauté de Communes de la Région de Guebwiller/ Ville de Guebwiller ;
  - . Fédération Hiéro Mulhouse (Noumatrouff)/Département.
- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions départementales en 2015 pour un montant total de 300 000 €.

□

III - "Soutien à l'Animation du Patrimoine" :

- d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de 432 000 €, dont 420 000 € à l'Association de l'Ecomusée d'Alsace et 12 000 € à la Fédération des Sociétés d'Histoire.

Au titre de sa politique culturelle, le Conseil Général a adopté différents dispositifs dont le soutien aux "Expressions Artistiques", aux "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels" et à "l'Animation du Patrimoine" permettant de soutenir le secteur culturel.

Lors de ses réunions du 28 janvier 2015 et du 23 février 2015, la Commission de la Culture et du Patrimoine a pris acte d'informations relatives à des comités de suivi ou bilan évaluatif et a examiné des demandes relevant des lignes budgétaires consacrées aux 4 dispositifs précités.

## **FONCTIONNEMENT**

### **I - EXPRESSIONS ARTISTIQUES (aides aux projets)**

16 demandes de participations financières ont été soumises en Commission de la Culture et du Patrimoine pour la mise en œuvre de projets qui relèvent des 4 thématiques suivantes :

- ✓ Festivals
- ✓ Création/Diffusion Artistiques
- ✓ Diffusion Musicale
- ✓ Education Artistique et Culturelle

Les propositions d'intervention pour un montant global de 107 250 € vous sont récapitulées dans les tableaux joints en **annexe 1** au rapport.

Au titre du dispositif de soutien en faveur de "la diffusion musicale", recherchant une diffusion professionnelle de qualité, irriguant tout le territoire, LA FOLLIA, après avoir bénéficié de 3 conventions pluriannuelles successives, est soutenue depuis 2013, au terme d'un bilan évaluatif intervenu en 2012, par des conventions d'objectifs annuelles.

Dans ce cadre, le Département accompagne prioritairement la programmation haut-rhinoise de LA FOLLIA et plus particulièrement la diffusion de 2 concerts décentralisés dans les territoires, associés à des actions de médiation auprès de publics diversifiés, notamment ceux relevant des compétences départementales, ainsi que la consolidation de sa structuration.

En 2014, la programmation de LA FOLLIA a été marquée par la diffusion du spectacle musical "la grande guerre des musiciens", dans le contexte du centenaire de la 1<sup>ère</sup> Grande Guerre, qui a également fait l'objet d'un concert décentralisé à Saint-Amarin. La commune de Bergheim a bénéficié du 2<sup>ème</sup> concert décentralisé. Globalement, les 2 concerts ont réunis près de 500 personnes.

Au vu de ces éléments, de la demande de LA FOLLIA du 28 novembre 2014 et d'un budget prévisionnel de 150 260 €, il est proposé de lui attribuer en 2015 une subvention de 25 000 €, identique à 2014, pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel, intégrant son activité de diffusion et plus particulièrement deux concerts décentralisés, accompagnés d'actions de médiation, ainsi que la consolidation de sa structuration fonctionnelle en 2015.

A cette fin, il vous est proposé de valider et d'autoriser le Président à signer la convention correspondante à intervenir avec LA FOLLIA, jointe en **annexe 2** au rapport.

## **II – LIEUX DE DIFFUSION ET OPERATEURS CULTURELS**

### **1) L'INSTITUT EUROPEEN DES ARTS CERAMIQUES (IEAC) : bilan évaluatif, comité de suivi et reconduction du partenariat en 2015**

L'Institut Européen des Arts Céramiques, implanté depuis 2003 à Guebwiller dans des locaux mis à sa disposition par la Ville, forme des élèves à la pratique des arts céramiques, et propose des actions de sensibilisation et de promotion dédiées aux arts du feu.

Pour la mise en œuvre de son projet pédagogique et culturel, cette association a bénéficié d'une convention de partenariat jusqu'à fin 2014 réunissant le Département, la Région, l'Etat, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller et la Ville de Guebwiller, avec un engagement du Département de 45 000 € en 2014.

Conformément aux dispositions de cet accord, un bilan évaluatif a été réalisé par le Service de la Culture et du Patrimoine du Département, en lien et pour le compte de l'ensemble des partenaires à qui il a été communiqué lors du comité de suivi du 16 décembre 2014.

#### **Bilan évaluatif et comité de suivi :**

*Constats :*

De façon synthétique, ce bilan relève, sur la durée de la convention, une stabilité de l'activité de l'IEAC, exercée avec compétence et professionnalisme, en cohérence avec les orientations du partenariat, dans le cadre d'une gestion saine, mais de finances fragilisées.

Cette stabilité est cependant liée à l'état et à la configuration des locaux, trop exigus et vétustes pour permettre le développement de l'activité.

Le bilan souligne également que les objectifs de sensibilisation des publics ont été atteints, avec une amplification notable des ateliers de pratique, mais relève que celui, recherché depuis plusieurs années, d'homologuer le cursus de formation, n'a pas abouti.

*Recommandations :*

Au regard de ces constats, les principales recommandations portent notamment sur :

- la poursuite de la mobilisation pour obtenir l'homologation du cursus ;
- le maintien des actions de sensibilisation en direction des publics avec une prise en compte accrue de ceux relevant de la compétence du Département (collèges notamment);
- une intégration plus forte dans la dynamique culturelle de la ville (événements ...) et le développement de projets à l'échelle transfrontalière ainsi qu'avec les structures d'Art Contemporain du réseau Versant Est ;
- une consolidation de la position de l'IEAC comme structure ressources en direction des établissements scolaires ;
- la recherche de sources de financements privés.

*Eléments financiers :*

Le compte de résultat prévisionnel au 31 décembre 2014 affiche un résultat provisoire négatif de 5 049 €. Le budget prévisionnel 2015 de la structure est évalué à 248 700 €.

***Il est proposé de prendre acte du bilan évaluatif joint en annexe 3 au rapport et des informations relatives au comité de suivi de l'IEAC du 16 décembre 2014.***

## **Reconduction du partenariat**

A l'appui du bilan évoqué ci-dessus, les partenaires ont convenu, lors du comité de suivi, du principe de la reconduction de leur soutien à l'IEAC en 2015.

Dans cette perspective, il est proposé de valider un projet de convention pour 2015 associant l'ensemble des partenaires de l'IEAC (Région, Département, Ville de Guebwiller et Communauté de Communes de la Région de Guebwiller).

Cet accord formalise leur soutien à la mise en œuvre du projet pédagogique et culturel de l'IEAC en 2015 et propose d'attribuer en faveur de cette structure une aide départementale de 45 000 € notamment ciblée sur :

- les projets visant la sensibilisation des publics aux arts céramiques, notamment ceux adressés aux publics relevant de la compétence du Département ;
- la diffusion et la promotion des arts céramiques ;
- l'ancrage territorial de l'IEAC sur le territoire et l'inscription dans une dynamique de réseau d'acteurs culturels.

Cette subvention correspond à 18 % du budget prévisionnel 2015 de l'IEAC, évalué à 248 700 €.

Il vous est proposé :

- d'attribuer et d'autoriser le versement à l'IEAC d'une subvention de 45 000 € en 2015 ;
- de valider et d'autoriser le Président à signer la convention jointe **en annexe 4 au rapport.**

Le cas échéant, les crédits seront prélevés sur le Budget Primitif 2015 du Département sur le programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371.

## **2) LES DOMINICAINS, CENTRE CULTUREL DE RENCONTRES (COMITE DE SUIVI)**

Les Dominicains, "*Centre Culturel de Rencontres* » (CCR), bénéficient du soutien de l'Etat, de la Région, du Département, de la Ville de Guebwiller et de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller dans le cadre d'un partenariat formalisé par une convention de 2013 à 2016.

Pour la mise en œuvre de leur projet artistique et culturel, l'intervention départementale en 2014 s'est élevée à 874 000 € pour le fonctionnement et 50 000 € pour l'investissement.

Conformément aux dispositions de la convention, le comité de suivi annuel s'est réuni le 4 décembre 2014 pour dresser le bilan de l'activité et évoquer les perspectives des Dominicains en 2015.

### ***Un projet culturel en évolution, plus proche des publics et des artistes ...***

Dans ce cadre, les partenaires ont pris notamment acte de l'évolution du projet artistique et culturel au regard du label (CCR) qui accorde une place centrale aux artistes, avec une dimension de permanence, dans leurs démarches de création mais aussi de médiation culturelle, en lien avec la programmation.

Il a été relevé une priorité marquée à l'éducation artistique et à la sensibilisation avec des projets spécifiques menés en direction de publics diversifiés tels que :

- le projet en direction du jeune public autour de la notion de collection et du cabinet de curiosités mêlant arts plastiques, musique, vidéo, labellisé "Projet d'Académie" par l'Education Nationale, qui touchera environ 300 enfants du territoire ;
- la valorisation des pratiques artistiques amateur notamment des élèves des écoles centre, avec des auditions accueillies sur le site, l'organisation de masterclasses dans les écoles avec les artistes en résidence ;
- la poursuite du programme solidarité en direction des publics éloignés de la culture, décliné par des parcours spécifiques, des tickets solidaires... ;

#### ***ancré sur son territoire et qui rayonne au-delà des frontières ....***

Sur le territoire, les partenaires ont relevé l'ancrage local des Dominicains à travers les projets développés en lien avec des acteurs culturels et la cohérence des propositions avec la stratégie culturelle et touristique du Pays d'Art et d'Histoire, ainsi qu'avec la Ville de Guebwiller.

Par ailleurs, le rayonnement des Dominicains à l'échelle transfrontalière et leur intégration dans les réseaux suisses et allemands leur ont permis de développer des projets avec des artistes de ces pays (cf projet d'Académie).

#### ***en phase avec son époque .... un "couvent numérique" !***

Doté d'un matériel numérique performant qui contribue à la force de son projet, le centre audiovisuel permet des créations numériques originales et diversifiées.

Enfin, la mise en place du nouveau système informatisé de billetterie permet désormais aux Dominicains de développer une stratégie de "marketing" adaptée au goût des publics.

#### ***dont l'organisation, la gestion et le soutien des partenaires publics ont contribué à fidéliser le public.***

En 2014, avec un budget de 1 588 880 €, dont la baisse par rapport à 2013, a conduit à réduire la programmation, **la fréquentation du site est restée stable : 33 454**. Les comptes 2014 sont prévus à l'équilibre.

Le budget prévisionnel 2015 de l'association est estimé à 1 725 660 €.

#### ***Il est proposé de prendre acte des informations relatives au comité de suivi des Dominicains du 4 décembre 2014.***

### **3) LE CENTRE DE RESSOURCES MUSIQUES ACTUELLES COLMAR (COMITE DE SUIVI)**

Co-animé par la Fédération Hiéro Colmar et par le Grillen (Ville de Colmar), le CRMA est soutenu par le Département et la Ville de Colmar dans le cadre d'une convention 2013/2016 pour la mise en œuvre d'un projet artistique et culturel axé sur :

- la mise en réseau et les partenariats
- le pôle ressources et l'information
- le pôle d'éducation artistique et sonore
- la sensibilisation des publics et des scolaires
- l'accompagnement des pratiques
- le soutien des projets, des artistes et des groupes.

Pour sa mise en œuvre, le CRMA bénéficie d'une subvention départementale annuelle de fonctionnement de 35 000 €, dont :

- 19 000 € en faveur de la Fédération Hiéro Colmar
- 16 000 € en faveur de la Ville de Colmar

Conformément aux dispositions de la convention, les partenaires du CRMA se sont réunis le 10 décembre 2014 dans le cadre d'un comité de suivi annuel au cours duquel il a notamment été pris acte du bilan de l'activité en 2014 et des perspectives pour 2015.

### **Eléments de bilan :**

#### ***Une structure active auprès des publics, musiciens, amateurs et collégiens...***

La Scène OFF organisée par le CRMA, porteur du projet, a permis à 10 groupes régionaux, représentant des courants musicaux diversifiés de se produire sur la scène du Poisson Rouge pendant le festival de la Foire aux Vins de Colmar.

Le CRMA est inscrit au sein de nombreux réseaux régionaux et nationaux et participe à différents jurys professionnels (Printemps de Bourges...).

Son activité auprès des groupes se traduit par l'accompagnement dans leurs démarches de diffusion, professionnalisation ou de formation. Le CRMA se positionne comme une structure ressources notamment pour les amateurs qui se retrouvent pour des Jam's sessions bimensuelles ou utilisent les box de répétitions, occupés plus de 330 jours/an.

Par ailleurs, après la première expérimentation conduite au collège Pfeffel avec satisfaction tant pour les élèves que pour les enseignants, un 2<sup>ème</sup> parcours pédagogique autour des musiques actuelles se déroule au collège BERLIOZ durant l'année scolaire 2014/2015 avec des élèves de 4<sup>ème</sup>.

Enfin, le CRMA accueillera les interventions Peace and Lobe, opération de sensibilisation aux risques auditifs initiée par AGI SON.

#### ***... ancrée sur le territoire de vie de Colmar et lisible pour les publics du secteur des musiques actuelles***

Active et identifiée sur le territoire de vie de Colmar, la structure a noué des partenariats avec les opérateurs et acteurs culturels du territoire de vie colmarien (Ecole-Centre de Musique de la Vallée de Kaysersberg, le Conservatoire à Rayonnement Départemental, le Pôle Média Culture de Colmar)...

Ces liens ont favorisé l'ancrage et le rayonnement du CRMA dont la lisibilité est notamment assurée grâce à son site Internet et sa présence sur la plate-forme [www.musiques-actuelles.net](http://www.musiques-actuelles.net) alimentée par l'ensemble des centres de ressources de la région.

### **Perspectives :**

Outre son activité que le CRMA entend consolider, les perspectives se situent notamment dans des projets de résidences transfrontalières, dans l'objectif de mobilité des artistes et des publics auprès de lieux de diffusion à Bâle et Fribourg.

Enfin, le CRMA participera à un temps de rencontre organisé par le Département avec le réseau des Ecoles centre.

### **Eléments financiers :**

Les bilan et compte de résultat du CRMA et le budget prévisionnel 2015 sont en cours de transmission. Pour mémoire, le budget 2014 de la structure était évalué à 86 904 €.

Le bilan financier de la Scène Off affiche un excédent de 3 000 €.

***Il est proposé de prendre acte des informations relatives au comité de suivi du CRMA du 10 décembre 2014.***

#### **4) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES A DES STRUCTURES EN 2015**

##### **Montants prévus dans les conventions d'objectifs pluriannuelles en cours de validité :**

Le Département est lié à des structures dans le cadre de partenariats pluriannuels en cours de validité qui prévoient des montants d'aide à leur allouer en 2015 pour la mise en œuvre de leur projet artistique et culturel.

Pour 2015, 2 partenariats respectivement avec le CRAC et la Comédie de l'Est sont concernés au titre desquels il est proposé, suite au vote du Budget Primitif du Département le 19 février 2015, d'honorer ces engagements contractuels et d'accorder aux structures les aides prévues dans les conventions, à savoir 75 000 € pour le CRAC et 140 000 € pour la CDE.

##### **Centre Rhéna d'Art Contemporain (CRAC) :**

Le Centre Rhéna d'Art Contemporain, affilié au réseau national des Centres d'Art, est soutenu par l'Etat, la Région, le Département, la Ville d'Altkirch dans le cadre d'une convention 2013-2016 pour la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Dans ce cadre, le Département recherche particulièrement la sensibilisation des publics, en particulier ceux relevant de sa compétence. Le CRAC met en œuvre un programme d'activités éducatives et de sensibilisation qui répond à ces objectifs en s'adressant à un public scolaire, jeune et adulte, ainsi que des actions spécifiques touchant la thématique "handicap et santé".

Au titre de cet accord, le Département s'est engagé à soutenir le CRAC de 2013 à 2016 dans la limite d'un engagement global prévisionnel maximal de 300 000 €, en précisant que l'octroi des subventions au titre de 2014, 2015 et 2016, dans la limite de l'engagement prévisionnel maximal de 225 000 € pour ces 3 années, soit 75 000 € par an, est subordonné chaque année au vote de ces aides et à l'inscription des crédits correspondants dans le budget du Département.

A titre d'information, la fréquentation en 2014 a été de 10 854 visiteurs dont 3 329 jeune public (pour mémoire : 10 462 en 2013).

##### **Aide départementale 2015 :**

Conformément aux dispositions de la convention, le CRAC a sollicité, par courrier du 2 janvier 2015, l'aide du Département pour 2015, à une hauteur identique à celle allouée en 2014.

Au vu du Budget Primitif pour 2015 et après examen du budget prévisionnel de la structure évalué à 387 781 €, ***il est proposé d'attribuer et d'autoriser le versement au CRAC d'une subvention prévisionnelle maximale de 75 000 € en 2015*** et correspondant à 19,34 % de son budget prévisionnel 2015. Son versement interviendra conformément au règlement financier en vigueur et selon les modalités de la convention du 5 août 2013.

Les crédits correspondants seront prélevés au Budget Départemental 2015 sur le Programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371.

## **La Comédie de l'Est (CDE) :**

La Comédie de l'Est, Centre Dramatique National, bénéficie d'un contrat multipartenarial d'objectifs et de moyens de 2013 à 2015 entre l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Colmar, destiné à soutenir la mise en œuvre de son projet artistique et culturel.

Dans ce cadre, le Département recherche particulièrement la diversification sociale et géographique des publics, en particulier ceux relevant de sa compétence ainsi que l'équilibre territorial de l'offre culturelle de la CDE sur le territoire.

Au titre de cet accord le Département s'est engagé à soutenir la Comédie de l'Est de 2013 à 2015 dans la limite d'un engagement prévisionnel maximal de 420 000 € en précisant que l'octroi des subventions au titre de 2014 et 2015 est subordonné chaque année au vote de ces aides et à l'inscription des crédits correspondants dans le budget du Département.

A titre d'information, la fréquentation du site pour la saison 2013/2014 était de 19 552 spectateurs (19 422 pour la saison 2012/2013).

### **Aide départementale 2015 :**

Conformément aux dispositions de la convention, la CDE a sollicité, par courrier du 11 décembre 2014, l'aide du Département pour 2015, à une hauteur identique à celle allouée en 2014.

Au vu du Budget Primitif pour 2015 et après examen du budget prévisionnel de la structure évalué à 2 469 488 €, **il est proposé d'attribuer et autoriser le versement à la CDE d'une subvention prévisionnelle maximale de 140 000 € en 2015** correspondant à 5,67 % de son budget prévisionnel 2015.

Son versement interviendra conformément au règlement financier en vigueur et selon les modalités de la convention du 21 août 2013.

Les crédits correspondants seront prélevés au Budget Départemental 2015 sur le Programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371.

### Reconduction du partenariat avec le Noumatrouff. Convention 2015 entre le Département et la Fédération Hiéro Mulhouse

La Fédération Hiéro Mulhouse a pour mission de gérer le Noumatrouff, lieu de diffusion, de pratique et d'information labellisé SMAC (Scène de Musiques Actuelles). L'Etat, la Région, la Ville de Mulhouse et le Département ont soutenu la mise en œuvre du projet artistique et culturel du Noumatrouff à travers une convention de 2010 à 2013, dans une logique d'aménagement culturel de territoire, de développement et de sensibilisation des publics.

Pour 2014, les financeurs ont retenu le principe de conventions bilatérales avec le Noumatrouff, compte tenu des délais nécessaires à la formalisation de l'évaluation réalisée par l'Etat au terme de la convention, non communiquée à ce jour.

Lors du comité de suivi du 7 janvier 2015, les partenaires ont convenu du principe de la reconduction de leur soutien au Noumatrouff en 2015. Dans cette perspective et compte tenu des incertitudes liées à la réforme territoriale en cours et au contexte financier du Département, une convention bilatérale Département/Noumatrouff est proposée en 2015 avec une aide de 40 000 € (identique à celle de 2014) qui pourrait être ciblée sur :

- le centre de ressources Musiques actuelles ;
- les actions de sensibilisation aux musiques actuelles notamment celles en direction des publics relevant de la compétence du Département en particulier les collèges ;



- l'accès à la scène des groupes Régionaux, notamment le projet Locomotiv : diffusion dans les premières parties de concerts.

Il est précisé que, selon les évolutions liées aux éléments précités, le Département se prononcera sur le cadre multipartenarial à compter de 2016.

Il vous est proposé de :

- valider et autoriser le Président à signer la convention 2015 entre la Fédération Hiéro Mulhouse (Noumatrouff) et le Département jointe en **annexe 6** au rapport ;
- attribuer et autoriser le versement d'une subvention de 40 000 € à la Fédération Hiéro Mulhouse pour 2015 ;
- prélever les crédits correspondants au Budget Départemental 2015 sur le Programme D822, imputation 65-311-6574-2358-371.

### **III – SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE**

#### **1) Fédération des Sociétés d'Histoire**

En 2015, les activités de la Fédération des Sociétés d'Histoire se poursuivent à travers la publication de plusieurs ouvrages dont son bulletin de liaison annuel, la Revue d'Alsace (Fêtes en Alsace à travers les âges) ou encore les dictionnaires et volumes consacrés à l'histoire de l'Alsace.

Par courrier en date 1<sup>er</sup> octobre 2014, la Fédération a sollicité l'aide du Département pour poursuivre ses actions en 2015 dont l'organisation du Congrès des Historiens d'Alsace à Eguisheim le 27 septembre 2015, sa participation aux Salons du Livre de Colmar et Saint-Louis, ainsi qu'à la Foire Européenne de Strasbourg avec présentation et vente de livres.

En 2014 les subventions des collectivités ont représenté 75 % de son budget de fonctionnement et pour 2015 elles passeront à 83 %.

Au vu du Budget Primitif pour 2015 et après examen du budget prévisionnel de l'association évalué à 129 700 €, il vous est proposé d'octroyer une subvention de fonctionnement égale à celle allouée en 2014, soit **12 000 €**.

#### **2) Ecomusée d'Alsace**

L'Association de l'Ecomusée d'Alsace a pour objet :

- la pérennité de l'Ecomusée d'Alsace en tant que lieu de regroupement et de présentation du patrimoine régional sous ses différents aspects,
- la garantie de la maîtrise de ce patrimoine,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux relevant de son objet social,
- la gestion directe de toutes les activités du site relevant de l'objet social ou y concourant.

En 2014, la fréquentation du site s'est élevée à 196 000 entrées (contre 179 953 en 2013 et 176 773 en 2012), soit une augmentation de 9%. La saison de Noël a également connu une belle progression, avec 23 600 entrées.

Le budget prévisionnel 2015 de l'Association s'élève à 3 703 690 € et le Département du Haut-Rhin est attendu à hauteur de 420 000 €, soit 11,34 % de son budget.

Pour permettre à l'Association de poursuivre ses missions patrimoniales et d'animations sur le site de l'Ecomusée en 2015, il vous est proposé de reconduire la subvention départementale à hauteur de **420 000 €**, conformément aux termes de la convention cadre de partenariat 2014-2016 conclue entre la Région Alsace, l'Association de l'Ecomusée d'Alsace et le Département du Haut-Rhin le 19 juin 2014. Il vous est également proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 joint en **annexe 6** au présent rapport.

Ces crédits seront prélevés au Budget Départemental 2015 sur le Programme D711, imputation 65-312-6574-2277-014.

\*\*\*

En conclusion, il est proposé, **au titre des politiques** :

### **I - "Expressions Artistiques" :**

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement des aides aux projets listés dans les tableaux joints en **annexe 1** au rapport pour un montant total de 107 250 €, à prélever sur les lignes du budget du Département, à raison de :

- 102 250 € sur le programme D721, imputation 65-311-6574-2347-371 ;
- 5 000 € sur le programme D721, imputation 65-311-65734-2347-371 ;

↳ de valider et d'autoriser le Président à signer la convention à intervenir avec LA FOLLIA, jointe en **annexe 2** au rapport.

### **II - "Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels" :**

↳ de prendre acte :

- du bilan évaluatif joint en **annexe 3** au rapport et des informations relatives au comité de suivi de l'IEAC du 16 décembre 2014 ;
- des informations relatives aux comités de suivi des Dominicains du 4 décembre 2014 et du CRMA du 10 décembre 2014 ;

↳ de valider et d'autoriser le Président à signer les conventions jointes en **annexes 4 et 5** au rapport :

- . convention 2015 entre le Département, la Région, la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, la Ville de Guebwiller et l'IEAC ;
- . convention 2015 entre le Département et la Fédération Hiéro Mulhouse ;

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 300 000 € en 2015, réparti comme suit :

- |  |           |
|--|-----------|
| . Institut Européen des Arts Céramiques (IEAC) : | 45 000 €  |
| . Centre Rhénan d'Art Contemporain (CRAC) :      | 75 000 €  |
| . Comédie de l'Est (CDE) :                       | 140 000 € |

à prélever sur le Budget Primitif 2015 du Département sur le programme D722, imputation 65-311-6574-2357-371 ;

- |                                    |          |
|------------------------------------|----------|
| . Fédération Hiéro (Noumatrouff) : | 40 000 € |
|------------------------------------|----------|

à prélever sur le Budget Primitif 2015 du Département sur le programme D822, imputation 65-311-6574-2358-371.

Il est précisé que ces aides seront versées aux associations visées ci-dessus conformément au règlement financier départemental en vigueur, selon les modalités suivantes :

- ✓ un acompte de 50 % en début d'exercice sur la base d'une demande accompagnée du budget prévisionnel de fonctionnement en équilibre par le représentant légal de l'association ;
- ✓ le versement du solde de 50 % au cours du second semestre, au vu de la présentation du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1.

### III – "Soutien à l'Animation du Patrimoine" :

↳ d'attribuer et d'autoriser le versement de subventions de fonctionnement pour un montant total de **432 000 €** dont :

- 12 000 € en faveur de la Fédération des Sociétés d'Histoire
- 420 000 € en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace,

à prélever au budget départemental 2015 sur le Programme D711, imputation 65-312-6574-2277-014.

↳ d'autoriser le Président à signer l'avenant n° 1 joint en **annexe 6** au présent rapport.

\*\*\*

↳ de prendre acte de la liste jointe en **annexe 7** au rapport, récapitulant les cofinancements prévisionnels des projets subventionnés par le Département, par les autres partenaires, collectivités territoriales.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER